

CONVENTION DE CESSIION DE DONNEES

Relais Petite Enfance (RPE)

Entre :

La caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne, sise 24 rue Riquet à TOULOUSE (31046 Cedex 9), représentée par son Directeur,

Monsieur Jean-Charles PITEAU

désignée par le sigle « Caf de la Haute-Garonne » dans le texte qui suit

et :

La Communauté de communes des Coteaux du Girou, sise 1 Rue du Girou 31380 GRAGNAGUE représentée par son Président,

Monsieur Daniel CALAS,

désigné par le terme « le partenaire »,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre des contrats projet Relais Petite Enfance, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne conditionne sa participation financière à un diagnostic réalisé par le partenaire gestionnaire du RPE.

Ce diagnostic a pour but de contribuer à l'observation de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant.

Pour le mener à bien, la Caf de la Haute-Garonne propose de mettre à disposition du partenaire, aux conditions énumérées dans la présente convention, les données sociales dont elle est détentrice de nature à nourrir ce diagnostic.

Article 1 : Objet de la convention

Afin de contribuer à l'élaboration du diagnostic territorial sur la sur le ou les territoires définis en annexe1nécessaire à la signature du contrat projet, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à fournir, au partenaire, les informations statistiques les plus récentes dont elle dispose dans le respect du cadre juridique précisé à l'article 2.

Les frais engagés par la Caf de la Haute-Garonne (forfait 90 €) ne donneront pas lieu à facturation.

Article 2 : Cadre juridique

La fourniture d'informations s'opère dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles en regard de la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951 et de la loi sur l'informatique et les libertés du 6 Janvier 1978.

Les parties co signataires de la présente convention s'engagent à prendre toutes les précautions qui s'imposent pour respecter ces lois concernant la préservation de la sécurité et de la confidentialité des données.

Mise à disposition des données par la Caf de la Haute-Garonne :

Quel que soit le mode d'extraction statistique effectué sur ses fichiers, la Caf de la Haute-Garonne ne fournira aucune donnée :

- permettant d'identifier directement ou indirectement les individus (si elle ne concerne pas au moins cinq allocataires, la valeur sera remplacée par "N.S." -Non Significatif-),
- à des entreprises privées à vocation commerciale ce qui inclut les bureaux d'études, à moins que celui-ci ait été mandaté par la collectivité locale signataire de la présente convention et ait signé l'acte d'engagement.

La Caf de la Haute-Garonne reste propriétaire des données qu'elle transmet dans le cadre du projet : elle n'en concède qu'un droit d'usage.

La Caf de la Haute-Garonne se dégage de toute responsabilité concernant l'usage des données, par le gestionnaire du RPE, en cas de non-respect des articles de la présente convention.

Utilisation des données par le partenaire :

Le partenaire s'engage à :

- utiliser les données pour un usage interne et avec la finalité précisée dans l'article 1 de la présente convention
- et à ne pas céder, à des tiers, l'usage des données qui lui ont été confiées.

La publication de ces données, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la mise en relation de ces informations avec d'autres sources à des fins de diffusion, sont soumises à l'accord préalable de la Caf de la Haute-Garonne. En cas d'accord, celui-ci se matérialisera par un avenant à la présente convention.

Mention explicite devra être faite de la source des informations sur toute publication ou lors de toute présentation orale que le partenaire serait amené à faire sur la base des données transmises :

- pour les données IMAJE (Indicateurs de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant), il devra mentionner la source des données telle qu'elle est signalée dans le tableau de bord IMAJE avec sa date de référence et la mention Caf de la Haute-Garonne,
- pour les autres données, la mention sera « Caf de la Haute-Garonne ».

Le demandeur s'engage à transmettre, à la Caf de la Haute-Garonne, la publication finale et tout diagnostic se référant au projet d'étude susnommé.

Article 3 : Identification et mode de transfert des données

3-1 : Données fournies par la Caf :

Le choix des données statistiques fournies par la Caf de la Haute-Garonne, au partenaire, sera déterminé par le service d'Action Sociale de la Caf de la Haute-Garonne en fonction de la problématique d'étude et de la disponibilité des informations à la date de la demande.

Le détail des statistiques communiquées est précisé dans l'annexe 1 jointe à la convention. Tout changement de territoire ou relatif à la nature des données transmises donnera lieu à un avenant signé par les deux parties.

3-2 : Modalités et cadence des transferts de données

Les données seront transmises par mail au responsable du RPE une fois par an.

3-3 : Destruction des données

Ces données devront être détruites après exploitation au plus tard à la fin de cette convention.

Article 4 : Les correspondants et leur organisation

▪ Pour la Caf de la Haute-Garonne :

✓ Le suivi de la convention sera assuré par le service de Mission d'appui au pilotage :

Elodie FRANCES

☎ : 05 61 99 77 44

✉ : statistiques @caf31.caf.fr

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle peut être dénoncée, avant cette échéance, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

Elle sera résiliée immédiatement et de plein droit en cas d'utilisation abusive ou non autorisée des informations transmises par la Caf de la Haute-Garonne, et plus généralement, de non respect de l'un ou plusieurs de ses articles.

La cessation de la convention, quelle qu'en soit la cause, entraîne l'interdiction pour le gestionnaire du RPE et les tiers bénéficiaires d'utiliser les informations déjà transmises par la Caf de la Haute-Garonne.

ANNEXES :

Annexe 1 : détail des statistiques communiquées et du territoire concerné

Fait à Toulouse, en 2 exemplaires, le 14/03/2025

LE DIRECTEUR DE LA CAF
DE LA HAUTE-GARONNE
Jean-Charles PITEAU

LE PRESIDENT
DE LA CC DES COTEUX DU GIROU
Daniel CALAS



PJ : 1

Annexe 1

Territoire

CC DES COTEAUX DU GIROU
HAUTE-GARONNE

Millésime

2019,2020,2021,2022,2023,2024,2025,2026,2027

Les Indicateurs de Mesure de L'accueil du Jeune Enfant / IMAJE

Assistants maternelles agréées en activité au 31/12
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE
Enfants de 2 ans scolarisés
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12
Part des assistants maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12
Enfants < 3 ans CMG structure micro-crèches PAJE
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans
Enfants Caf & Msa < 3ans
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans
Familles Caf & Msa < 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct
Familles utilisant 1 structure Paje (micro-crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus
Familles avec enfants < 6 ans employant une assistante maternelle
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus
Part des assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus
Montant du salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles
Montant du salaire horaire moyen des assistantes maternelles
Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle
Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle

Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Car & Msa < 3 ans
Nombre d'enfants gardés sur le territoire que quel soit leur lieu de résidence
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de garde
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de résidence - flux entrant
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de 55 à 59 ans
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de 50 à 54 ans
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de 30 à 39 ans
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de 60 ans et plus
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de moins de 30 ans
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 de 40 à 49 ans
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 avec 1 enfant gardé
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 avec 2 enfants gardés
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 avec 3 enfants gardés
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 avec 4 enfants gardés
Part des assistantes maternelles active au 31 décembre 2023 avec 5 enfants et plus gardés

La fourniture des informations suivantes s'opère dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles en regard de la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951 et de la loi sur l'informatique et les libertés du 6 Janvier 1978. A ce titre, aucun chiffre inférieur à 5 ne sera transmis (remplacé par NS : non significatif).

I. Les habitants du territoire

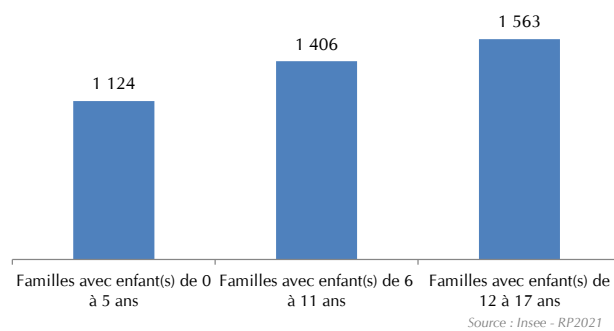
Au 1er janvier 2021, la CC DES COTEAUX DU GIROU compte 22 837 habitants (population municipale) soit 2% de la population du département de la HAUTE GARONNE (Source : Insee - RP2021).

3 229 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans sont recensées sur la CC DES COTEAUX DU GIROU en 2020. Cela représente 2% des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans du département.

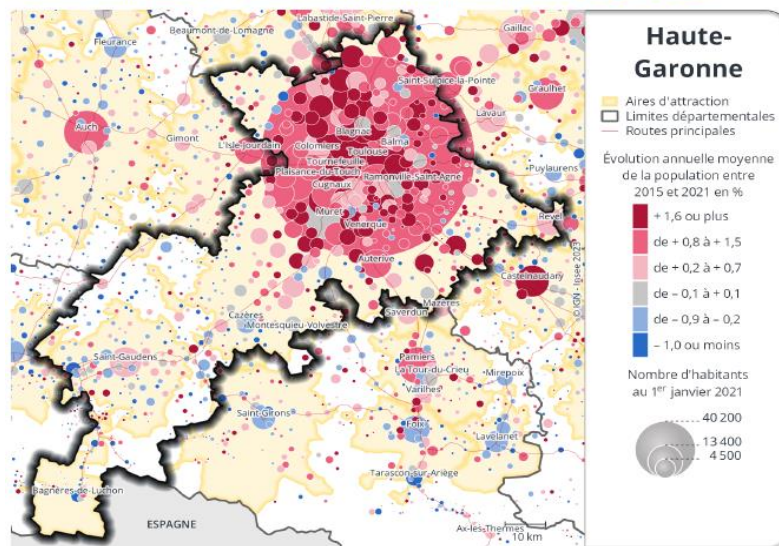
Parmi ces familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, 12% sont des familles monoparentales (25% pour le département).

5 344 enfants de moins de 18 ans vivent sur la CC DES COTEAUX DU GIROU soit 2% des enfants de moins de 18 ans du département. 29% d'entre eux ont moins de 5 ans (33% pour le département).

Les familles (Insee)

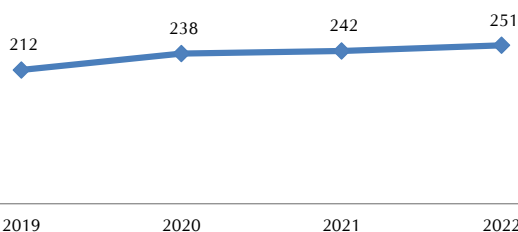


Population municipale au 1^{er} janvier 2021 et évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2021



En 2022, 251 naissances domiciliées sont enregistrées sur la CC DES COTEAUX DU GIROU, soit 5,5% de plus qu'en 2020 (moins -1,9% pour le département).

Naissances domiciliées



Source : État Civil

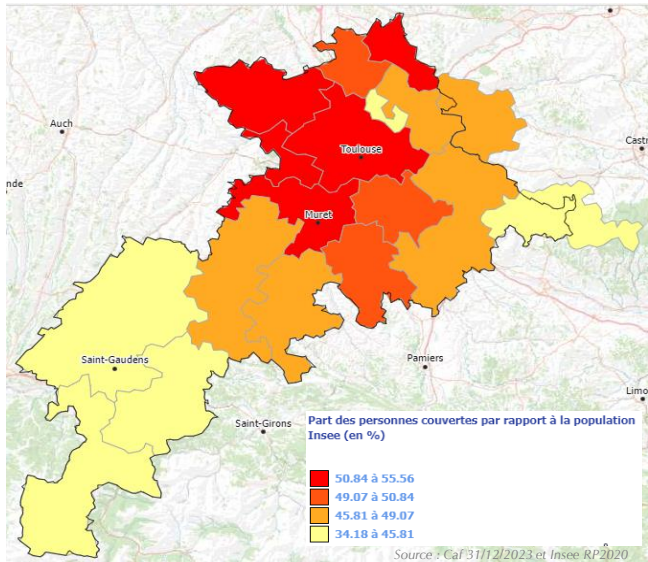
En 2022, 725 997 bébés sont nés en France. Il s'agit du nombre de naissances le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 2022, on compte 16 000 naissances de moins qu'en 2021 (soit -2,2 %). Cette baisse s'inscrit dans une tendance de plus long terme : depuis 2011, les naissances reculent chaque année, à l'exception de 2021, et sont désormais inférieures de 12,8 % à celles de 2010.

La baisse des naissances en 2022 fait suite à un rebond en 2021, année affectée par les confinements et déconfinements dus à la crise sanitaire. La baisse de 2022 est cependant d'ampleur plus forte que la hausse de 2021. Ainsi, le nombre de naissances de 2022 s'établit à un niveau inférieur de 9 000 naissances à celui de 2020.

En 2022, les naissances baissent dans la quasi-totalité des régions de France.

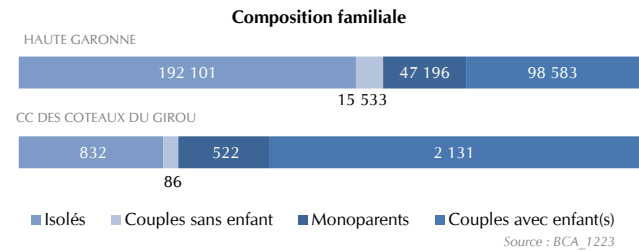
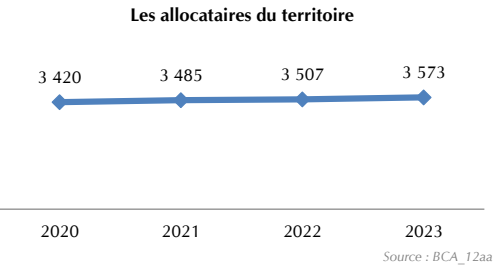
Source : Insee Focus (numéro 307)

II. Les allocataires de la Caisse d'allocations familiaales

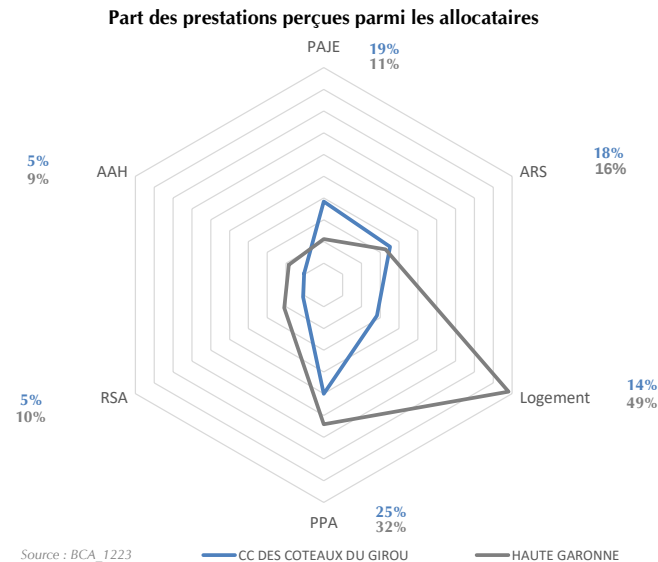


Au 31/12/2023, 3 573 allocataires résident sur la CC DES COTEAUX DU GIROU soit 1% des allocataires de la HAUTE GARONNE.

La Caf couvre ainsi 10 858 personnes soit 49% des habitants de la CC DES COTEAUX DU GIROU (Source : Insee - RP2021).



Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 95% des hommes et 93% des femmes sont en activité (respectivement 88% et 82% pour le département).



La répartition des prestations est assez différente entre la CC DES COTEAUX DU GIROU et le département de la HAUTE GARONNE.

Les écarts se concentrent principalement sur les Aides au Logement, la Prime d'Accueil du Jeune Enfant, la Prime d'Activité et le Revenu de Solidarité Active. Ces prestations sont abordées plus en détail dans la partie suivante.

III. Les prestations

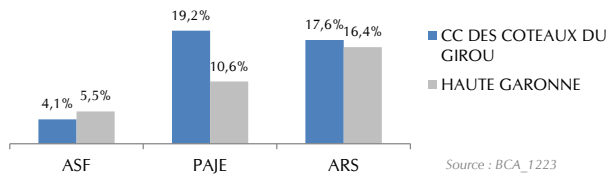
Les prestations liées à l'enfance

En 2023, 686 allocataires perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) soit 19% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU. Ce taux est de 11% pour les allocataires du département. Cette prestation permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

629 allocataires perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) afin de les aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans. Cela représente 18% des allocataires la CC DES COTEAUX DU GIROU (16% pour les allocataires du département).

148 allocataires bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial (ASF) soit 4,1% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU, 5,5% pour les allocataires du département. Cette prestation est versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

Part des allocataires percevant une prestation liée à l'enfance



Zoom sur la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant

Allocataires en cessation totale d'activité	29
Allocataires en cessation partielle d'activité	56

Source : BCA_1223

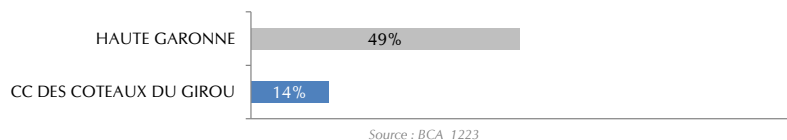
Pour tout enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1er janvier 2015, la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE) remplace le Clca composant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje).

Les prestations logement

Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement (Aide Personnalisée au Logement ou Allocations de Logement) est de 504 soit 14% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU. Ce taux est de 49% pour les allocataires du département.

A noter que, depuis 2020, ce pourcentage est resté stable de 0,6 point sur la CC DES COTEAUX DU GIROU. Dans le même temps, il a diminué de 3,7 points sur le département.

Part des allocataires percevant une allocation logement



Parmi les allocataires percevant une allocation logement, 258 allocataires sont dans le parc privé (soit 51% pour la CC DES COTEAUX DU GIROU contre 62% pour le département). Ils ne sont que 200 à être dans le parc public (soit 40% pour la CC DES COTEAUX DU GIROU contre 32% pour le département).

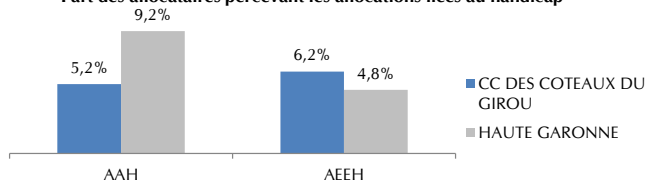
Enfin, 29 bénéficiaires d'une aide au logement ont moins de 25 ans (soit 6% pour la CC DES COTEAUX DU GIROU contre 39% pour le département).

Les prestations de handicap

En 2023, 187 allocataires perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permettant d'assurer un minimum de ressources soit 5% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU (9% pour le département). 312 personnes sont couvertes par cette prestation.

221 allocataires perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh) qui aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans soit 6% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU (5% pour le département). 233 enfants sont couverts par cette prestation.

Part des allocataires percevant les allocations liées au handicap



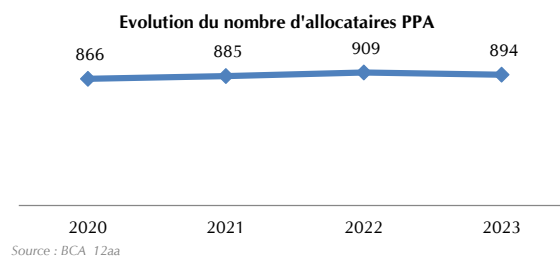
AEEH	
NB ENFANTS 0-5 ANS AVEC AEEH VERSABLE	17
NB ENFANTS 6 A 11 ANS AVEC AEEH VERSABLE	91
NB ENFANTS 12 A 15 ANS AVEC AEEH VERSABLE	73
NB ENFANTS 16 A 17 ANS AVEC AEEH VERSABLE	38
NB ENFANTS 18 A 20 ANS AVEC AEEH VERSABLE	14
TOTAL	233

Source : BCA_1223

Allocataires bénéficiaires de la PPA

Au 31/12/2023, 894 allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU perçoivent la Prime d'Activité soit 25% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU (32% pour le département).

Leur nombre a augmenté de 3% entre 2020 et 2023, ainsi la progression a été sensiblement la même que pour le département avec 3%.



IV. Précarité et bas revenus

Minima sociaux (RSA - AAH)

En 2023, 11% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU bénéficient de minima sociaux contre 20% pour le département. Cela représente 7% de plus qu'en 2020 pour ce territoire et 3% de plus pour le département.

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux



Source : BCA_12aa

Allocataires à bas revenus

En 2023, les allocataires à bas revenus représentent 17% des allocataires de la CC DES COTEAUX DU GIROU contre 29% pour le département.

Depuis 2020, cette part est restée stable sur la CC DES COTEAUX DU GIROU (17% cette année-là).

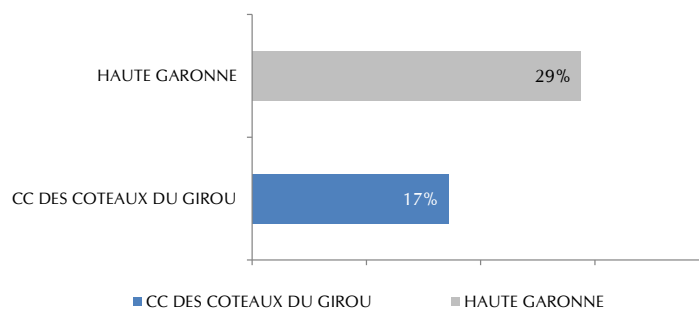
Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2023, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2021) était de 1 253 euros.

Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire



Source : BCA_1223

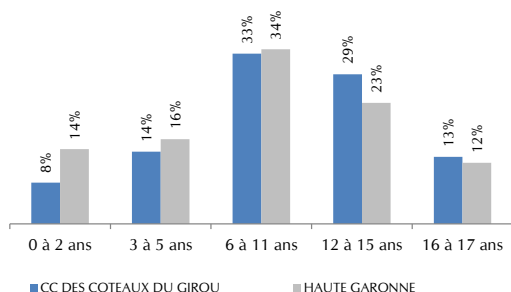
Sur la CC DES COTEAUX DU GIROU, 11% des familles allocataires avec enfants vivent avec de bas revenus. Ce taux est inférieur à celui du département (29%). 509 enfants de ce territoire vivent ainsi dans une famille à bas revenus.

La répartition par âge de ces enfants est assez homogène entre la CC DES COTEAUX DU GIROU et le département. Les écarts les plus importants sont pour les tranches d'âge 0 à 2 ans et 12 à 15 ans.

Ainsi, 0,08% des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 0 et 2 ans alors qu'ils sont 14% dans l'ensemble du département. A l'inverse, 0,29% des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 12 et 15 ans contre 23% pour le département.

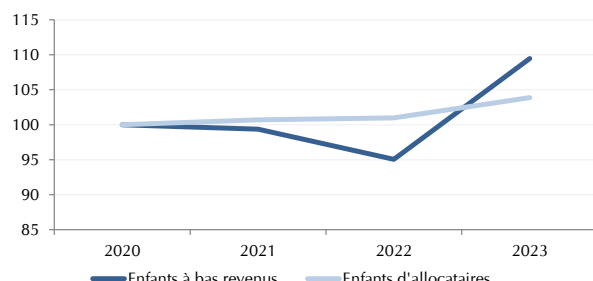
Entre 2020 et 2023, le nombre d'enfants dans les familles à bas revenus de la CC DES COTEAUX DU GIROU a augmenté de 10,1 points. Dans le même temps, ce nombre a augmenté de 3,2 points sur le département.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus selon l'âge



Source : BCA_1223

Evolution comparée du nombre d'enfants d'allocataires et des enfants d'allocataires à bas revenus (base 100)



Source : BCA_12aa

Allocataires fragiles

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.

Dans la CC DES COTEAUX DU GIROU, la part d'allocataires fragiles (10%) est moins importante que dans le département (12%).

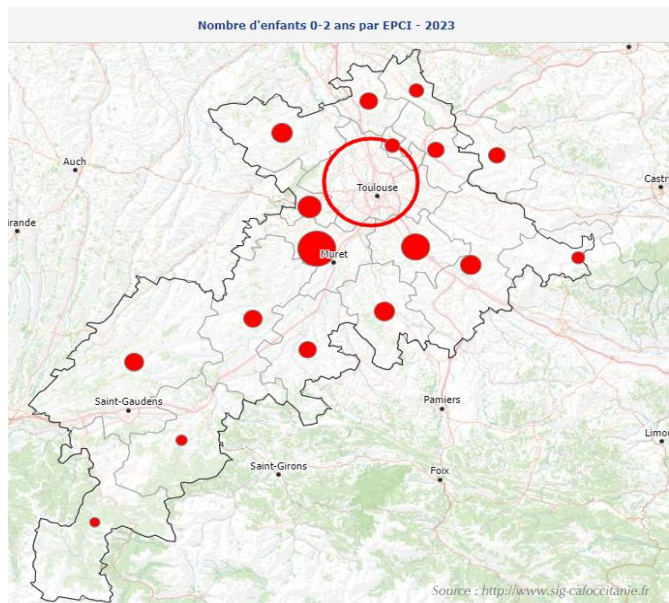
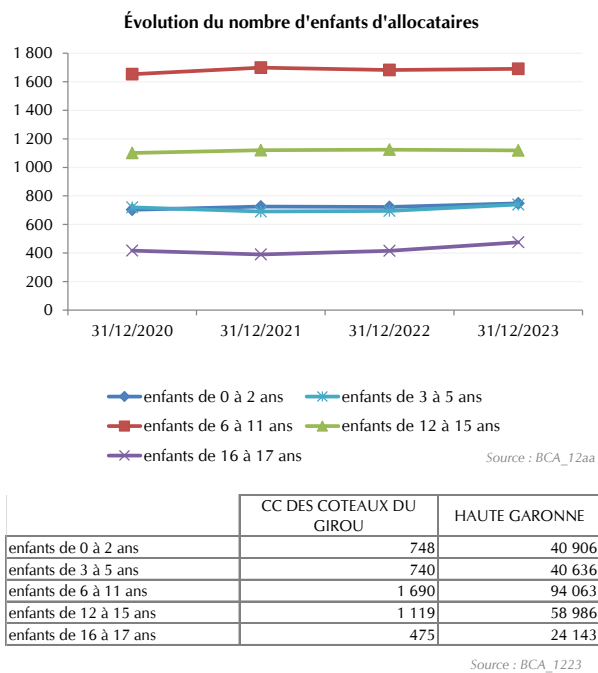
Ce taux a diminué de 0,2 point entre 2020 et 2023 pour la CC DES COTEAUX DU GIROU alors que pour le département, c'est l'effet inverse qui s'est produit (1,8 points).

	EPCI	Département
Nombre d'allocataires fragiles	345	40 864
Nombre de personnes couvertes par des allocataires fragiles	861	89 995
% d'allocataires fragiles / Nombre d'allocataires	9,7%	11,5%
% de personnes couvertes par des allocataires fragiles / Nombre de personnes couvertes	7,9%	12,0%

Source : BCA_1223

V. Public Enfance et Jeunesse

Au 31/12/2023, 4 772 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sur le territoire de la CC DES COTEAUX DU GIROU soit 2% des enfants d'allocataires de moins de 18 ans du département. Ce nombre est en hausse de 4% par rapport au 31/12/2020. La catégorie des enfants de 6 à 11 ans représente 35% des enfants allocataires, soit un taux inférieur au taux départemental de 36%.

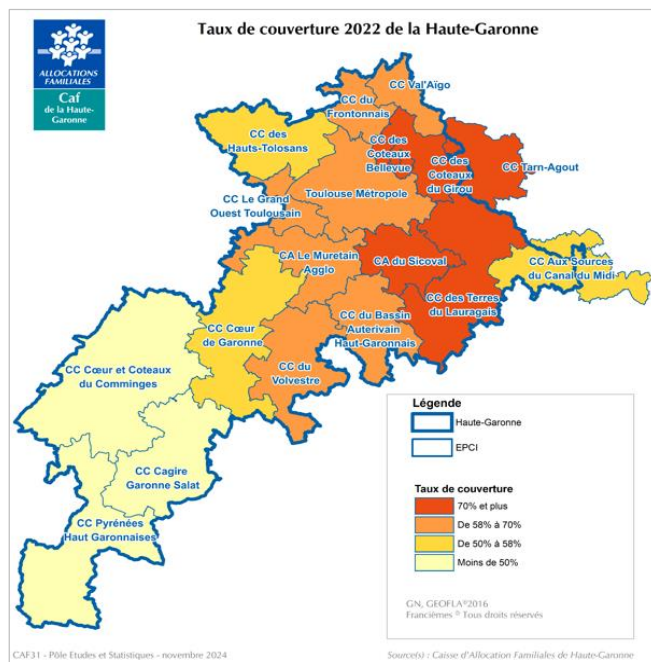


Au 31/12/2023, sur la CC DES COTEAUX DU GIROU, 79% des enfants de moins de 3 ans ont des parents actifs occupés. Sur le département de la HAUTE GARONNE ce taux est de 57%.

Au 31/12/2023, 470 enfants bénéficient de la PAJE Complément de libre choix du Mode de Garde sur la CC DES COTEAUX DU GIROU (dont 89% du CMG assistant maternel).

A cette date, 36 enfants bénéficient de la Prepara ou du Complément d'Activité à taux plein.

En 2022, le taux de couverture global pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans est de 74% sur l'EPCI CC DES COTEAUX DU GIROU et de 62% sur le département.



VI. Les accueils de la Caf en 2023

